



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultraspot Mineral

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Mineral

Numéro du produit 7873/21489

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV
Afrikalaan 182
9000 Gent
Belgium
Tel: +32 9 223 38 71
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd
Nabbs Lane Chemical Works
Nabbs Lane
Slaithwaite
Huddersfield
HD7 5AT
Tel: 01484 842353
info@coleandwilson.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790
(CH) STIZ, tel. 145
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
(FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)
(FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420
(GB) NHS 111
(IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029
(CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402
(SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Sultraspot Mineral

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Etiquetage des détergents	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

(2-methoxymethylethoxy) propanol			30-50%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro CE: 252-104-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX	
Classification Non Classé			
2-butoxyethyl acetate			10-15%
Numéro CAS: 112-07-2	Numéro CE: 203-933-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457112-47-0000	
Classification Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332			
2-(2-butoxyethoxy) ethanol			10-15%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000	
Classification Eye Irrit. 2 - H319			

Sultraspot Mineral

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT <10%		
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
2,2'-OXYDIÉTHANOL <10%		
Numéro CAS: 111-46-6	Numéro CE: 203-872-2	
Classification Acute Tox. 4 - H302		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Ce produit est sévèrement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

Sultraspot Mineral

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m³

*

2-butoxyethyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 66,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 333 mg/m³

*

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; : 65 mg/kg bw/day
 Population en général - Orale; : 1.67 mg/kg bw/day
 Population en général - Inhalatoire; : 37.2 mg/m³
 Population en général - Cutanée; : 15 mg/kg bw/day
 Travailleurs - Inhalatoire; : 100 mg/m³

Sultraspot Mineral

PNEC	- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l
	- eau douce; 19 mg/l
	- Sol; 2.74 mg/kg
	- eau de mer; 1.9 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg dw
	- Eau; 190 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg dw

2-butoxyethyl acetate (CAS: 112-07-2)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 72 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 ppm
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 ppm
	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Quantifiable
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20 ppm
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 27 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 499 mg/m ³
	Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 18 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Applicable
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 166 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.3 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67 mg/m ³	
Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Applicable	
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not applicable	

PNEC	- eau douce; 0.304 mg/l
	- eau de mer; 0.0304 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 2.03 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0203 mg/kg
	- Sol; 0.68 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; 90 mg/l

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m ³

PNEC	- eau douce; 1 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
	- rejet intermittent; 3.9 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
	- eau de mer; 0.1 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Safety glasses with side-shields (EN 166).

Sultraspot Mineral

Protection des mains	In case of repeated or prolonged contact wear gloves. Chemical resistant PVC gloves (to European standard EN 374 or equivalent)
Autre protection de la peau et du corps	No specific clothing required
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-8
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	1.01 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
---------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants. Réducteurs.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Réducteurs. Acides.
------------------------	-------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL ₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--

ETA orale (mg/kg)	5 555,56
-------------------	----------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

ETA cutanée (mg/kg)	7 857,14
---------------------	----------

Sultraspot Mineral

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 78,57

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermate légère, éruption cutanée allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Lapin

Sultraspot Mineral

ETA cutanée (mg/kg) 5 001,0

2-butoxyethyl acetate

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 400,0
vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 400,0

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 2 001,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

2,2'-OXYDIÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés
aquatiques CE₅₀, : >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes
aquatiques CL₅₀, : >100 mg/l, Algues

Toxicité aiguë -
microorganismes CE₅₀, : >100 mg/l, Bacteria

2-butoxyethyl acetate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 28000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés
aquatiques CE₅₀, 48 heures: 37 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes
aquatiques CE₀, 72 heures: 300 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: 1570 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë -
microorganismes EC₁₀, 17 heures: 720 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA
CE₅₀, 17 heures: 960 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

Sultraspot Mineral

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques EC10, 7 jours: 30.4 mg/l, Invertébrés d'eau douce

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

Sultraspot Mineral

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to additional PPE advice Revision is to include emergency telephone number
Date de révision	22/05/2019
Révision	5
Remplace la date	13/02/2019
Numéro de FDS	7873/21489
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.